

Le nouveau Comité exécutif (board) de l'Alliance

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 452

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

les droits que possèdent les hommes, étant placées exactement sur le même pied qu'eux, avec les mêmes devoirs et les mêmes compétences, n'ont, pas plus qu'eux, besoin de se grouper en une de ces organisations spéciales que n'admet pas l'Etat totalitaire. Comme les hommes, avec les hommes, elles doivent faire partie du Parti du Peuple, le seul parti politique autorisé dans la nouvelle Turquie. Théoriquement, c'est parfaitement juste, rigoureusement logique, et les plus ferventes championnes de l'Open Door ou de l'Equal Rights ne pourraient que voir là l'application de leur doctrine.

Théoriquement, logiquement, oui, ce point de vue se soutient. Mais combien différente est la pratique de la théorie! Combien nous savons, par l'expérience d'autres pays, que, fatalement et si bien disposés que puissent être les hommes à l'égard des femmes, un glissement se produit vers les traditions anciennes, un recassement s'opère selon les préjugés, si bien que, très vite, les femmes se trouvent de nouveau dans une position subordonnée et inférieure, de laquelle elles ne pourront s'évader qu'en groupant leurs efforts et en unissant leurs revendications. Combien nous savons aussi par la même expérience que l'éducation sociale, civique et politique des femmes se fait par les femmes surtout; que, si magique que soit la baguette d'émancipation, il existe, à côté d'une minorité d'élite qui comprend ses responsabilités, une énorme masse pour laquelle celles-ci sont encore lettre morte, et que, pour préparer cette masse à l'exercice de ces responsabilités, l'existence de groupements féminins est non seulement infiniment précieuse, mais encore indispensable! Et c'est pourquoi nous craignons que le régime actuel ne se prive ainsi du concours de forces vives dans la tâche magnifique qu'il a encore devant lui.

Mais, et surtout, ce que nous ne pouvons admettre, et ce que nous ne pouvons comprendre que l'Union des Femmes turques ait ainsi facilement accepté, ce contre quoi nous autres, qui sommes nourries jusqu'au tréfonds de nos moelles du suc démocratique, nous nous serions révoltées de toute notre énergie, c'est cette atteinte à un droit indéfectible, imprescriptible, c'est ce coup à la liberté d'organisation et d'association, liberté individuelle, droit individuel, auxquels nous tenons par toutes nos fibres. Oh! nous savons bien que le dilemme se pose qu'il n'est pas facile de résoudre: d'un côté un régime d'autorité, de dictature, mais qui, en quelques années, a transformé la position des femmes, qui leur a fait accomplir une évolution prodigieuse, qui, trop intelligent pour ne pas saisir que, selon le bon de Legouvé, une nation s'élève ou s'abaisse suivant la situation faite à la femme, a voulu élever à la fois la nation et la femme turques, et par un miracle de volonté et de puissance créatrice devant lequel on demeure confondu, y a réussi en un essor magnifique. De l'autre côté, une démocratie traditionnelle, généralement indifférente, souvent craintive, parfois hostile à l'émancipation des femmes, aveugle sur ses propres intérêts et sur les concours qu'en des temps difficiles nous pourrions lui apporter, égoïstement confite en ses privilèges de sexe, sans grande vision d'avenir, sans vastes des-

bénéficier des aménagements raffinés et somptueux d'Yildiz Kiosk, qui sont comme un symbole de la Turquie nouvelle: une installation moderne dans un cadre ancien; du «Maple» au pays des mille et une nuits.

Avant de parler de nos travaux, je voudrais brièvement énumérer quelques-unes des manifestations qui ont donné à ce Congrès son aspect très particulier.

Tout d'abord, un hommage des congressistes au chef du gouvernement, geste qui se traduisit par des fleurs déposées au pied du monument de la République; hommage bien naturel des féministes au régime qui libéra les femmes de Turquie. Ce fut ensuite le thé offert à la presse turque et à la presse étrangère. Agréable et utile rencontre qui devait donner par la suite d'excellents résultats, les journaux turcs ayant ouvert très largement leurs colonnes à nos travaux, et présentant par des photographies nombreuses et pittoresques les déléguées les plus caractéristiques, depuis la jolie Persane, l'élégante Hindoue, jusqu'à la curieuse et intelligente déléguée noire de la Jamaïque.

Puis commencèrent les réceptions, thés et banquet offerts par les personnalités turques et les ambassades étrangères. Banquet et thé offerts par le gouverneur d'Istanbul et Mme Moudhiddine Ustundag, tous deux extrêmement accueillants et bienveillants pour les congressistes. Thé au Palais de Dolmabahché, la plus grande et la plus somptueuse salle que l'on puisse imaginer, réservée actuellement aux manifestations officielles les plus importantes. Toutes les personnalités d'Istanbul y avaient été conviées pour rencontrer les déléguées étrangères.

L'évolution de la femme turque

Discours prononcé à l'une des séances publiques du Congrès.

... Pour pouvoir analyser les droits et devoirs de la femme turque d'aujourd'hui, je trouve nécessaire de faire une esquisse de notre passé. Avant notre révolution sociale, la Turquie menait une vie parfaite de Moyen-âge, et c'était la religion qui décidait en tout domaine. Par exemple, dans la vie économique, dans la production, l'échange, la répartition et la consommation de la richesse, c'étaient les croyances religieuses qui décidaient. Produire du vin, manger de la viande de porc, prêter et emprunter de l'argent avec intérêt, assurer ses meubles et immeubles contre l'incendie, etc., tout ceci était défendu par la religion.

Dans le domaine moral, l'homme idéal était celui qui se contentait de peu, et qui n'attribuait pas d'importance aux affaires terrestres. Ne pas réclamer ses droits, ne pas demander la justice, l'égalité, la liberté, être résigné et calme, était considéré comme les vertus les plus grandes. Dans le domaine des beaux arts aussi la religion était maître. Le musulman ne pouvait ni dessiner ni orner sa maison de peinture, la sculpture était le plus condamné de tous les arts. La musique était considérée comme excitant les sens, il était défendu d'en faire et d'en entendre.

Il n'existait pas de théâtre puisque la femme ne pouvait pas figurer sur la scène. Seules l'architecture, les écritures et les broderies purent satisfaire les impulsions artistiques des Turcs. C'est là qu'ils créèrent des chefs-d'œuvre. Dans la vie politique, toute décision ne pouvait être prise qu'en consultant la religion — par exemple, sans elle, il n'était pas possible de déclarer la guerre, de faire la paix, de proclamer l'état de siège; faire couronner ou détronner les rois dépendait de la religion.

Dans le domaine du droit, rien n'était accordé à la femme, mais elle avait toutes les charges, toutes les obligations d'impôts et d'obéissance aux lois. La religion, en Orient, a toujours traité la femme comme inférieure à l'homme dans les questions vitales de mariage, de divorce, d'héritage, etc. Au tribunal, comme témoin, deux femmes valaient un homme.

Dans notre vie d'aujourd'hui, la religion est une croyance complètement personnelle et n'in-

fluence en rien ni la production ni la consommation de la richesse. Toute en me confiant à Dieu, je peux assurer ma vie, mes biens, et la science seule décide des conditions de ma vie. Si je ne prends pas d'alcool c'est parce que je suis convaincu qu'il détruirait mon organisme, et non pas pour des raisons mystiques. La Turquie respecte toute croyance religieuse et toute pratique est complètement libre.

La religion aujourd'hui est une valeur personnelle, la science est devenue une institution sociale, et la politique d'aujourd'hui est une science. Aujourd'hui, selon notre morale, l'homme idéal est celui qui est courageux, patient, laborieux, celui qui ne se résigne ni au hasard ni à la fatalité, mais qui réclame son droit jusqu'au bout. Nos règles morales d'aujourd'hui sont les plus vivantes, celles qui prennent leur source dans les vérités positives et qui sont en rapport direct avec nos besoins. La femme sortie de son logis s'est jointe à tous les groupes et ainsi la société se trouve enrichie d'un nouvel élément jeune et fort. Elle ne veut et ne doit pas être résignée. Elle veut faire elle-même sa destinée et son succès n'est qu'une question de volonté. Elle sera libre et heureuse.

Aujourd'hui, l'Etat turc est démocrate et égalitaire, et ne fait aucune différence de classe. Il n'y a que des groupes de professions différentes et tous, femmes et hommes, sommes égaux devant la loi. La femme a le droit et le devoir de voter et d'être élue, et ainsi de porter un vif intérêt à tout ce qui constitue les questions sociales et politiques de son pays et du monde entier. La femme turque a tous les devoirs et droits de tout citoyen possédant ses droits civiques et politiques, et elle doit prendre sa part de tout ce qui lui incombe dans la répartition du travail. Nous, femmes turques, sommes fières et heureuses aujourd'hui d'être parmi les représentants des nations civilisées des femmes qui possèdent leur droits sociaux, civiques et politiques, car nous avons la possibilité de discuter et décider ensemble les questions que le progrès et la civilisation nous ont ouvert.

Ce bonheur nous fut donné grâce à notre grand libérateur Kemal Ataturk. Il fut capable de sentir et comprendre les besoins de sa nation et de lui faire faire en une période de 8 à 10 ans un saut de quelques siècles et de réaliser tous les progrès. C'est pour cela que Ataturk vivra éternellement dans la nation turque.

TURKAN BASBOUGH,
députée à l'Assemblée nationale.



Mlle Turkan BASBOUGH

Députée à l'Assemblée nationale, licenciée en philosophie de l'Université d'Istanbul, directrice d'un lycée de jeunes filles.

fluente en rien ni la production ni la consommation de la richesse. Toute en me confiant à Dieu, je peux assurer ma vie, mes biens, et la science seule décide des conditions de ma vie. Si je ne prends pas d'alcool c'est parce que je suis convaincu qu'il détruirait mon organisme, et non pas pour des raisons mystiques. La Turquie respecte toute croyance religieuse et toute pratique est complètement libre.

La religion aujourd'hui est une valeur personnelle, la science est devenue une institution sociale, et la politique d'aujourd'hui est une science.

Aujourd'hui, selon notre morale, l'homme idéal est celui qui est courageux, patient, laborieux, celui qui ne se résigne ni au hasard ni à la fatalité, mais qui réclame son droit jusqu'au bout. Nos règles morales d'aujourd'hui sont les plus vivantes, celles qui prennent leur source dans les vérités positives et qui sont en rapport direct avec nos besoins. La femme sortie de son logis s'est jointe à tous les groupes et ainsi la société se trouve enrichie d'un nouvel élément jeune et fort. Elle ne veut et ne doit pas être résignée. Elle veut faire elle-même sa destinée et son succès n'est qu'une question de volonté. Elle sera libre et heureuse.

Aujourd'hui, l'Etat turc est démocrate et égalitaire, et ne fait aucune différence de classe. Il n'y a que des groupes de professions différentes et tous, femmes et hommes, sommes égaux devant la loi. La femme a le droit et le devoir de voter et d'être élue, et ainsi de porter un vif intérêt à tout ce qui constitue les questions sociales et politiques de son pays et du monde entier. La femme turque a tous les devoirs et droits de tout citoyen possédant ses droits civiques et politiques, et elle doit prendre sa part de tout ce qui lui incombe dans la répartition du travail. Nous, femmes turques, sommes fières et heureuses aujourd'hui d'être parmi les représentants des nations civilisées des femmes qui possèdent leur droits sociaux, civiques et politiques, car nous avons la possibilité de discuter et décider ensemble les questions que le progrès et la civilisation nous ont ouvert.

Ce bonheur nous fut donné grâce à notre grand libérateur Kemal Ataturk. Il fut capable de sentir et comprendre les besoins de sa nation et de lui faire faire en une période de 8 à 10 ans un saut de quelques siècles et de réaliser tous les progrès. C'est pour cela que Ataturk vivra éternellement dans la nation turque.

TURKAN BASBOUGH,
députée à l'Assemblée nationale.

E. Gd.

Le nouveau Comité Exécutif (Board) de l'Alliance

Aux élections qui ont été faites par le Congrès d'Istanbul, ont été élus les quatorze anciens membres du Comité dont les noms suivent: Mrs. Corbett Ashby (élue présidente directement par le Congrès); Mmes et Mlle Emilie Gourd (Suisse), Alison Neilans (Grande-Bretagne), Rosa Manus (Hollande), Marie Ginsberg (Pologne), Malaterre-Sellier (France), Plaminikowa (Tchécoslovaquie), Charaoui (Egypte), Joséphine Schain (Etats-Unis), Rieschbieth (Australie), Walin (Suède), Atanatskovitch (Yougo-

grès est bien certainement le rapprochement, la collaboration entre les femmes de l'Orient et de l'Occident. Car cette fois-ci, ce n'était pas seulement quelques rares femmes orientales, qui, par leurs costumes pittoresques, contribuaient au décor général, mais bien l'Orient qui était venu en masse! La Syrie, la Palestine, l'Egypte, les Indes, l'Iran, sans parler de la Turquie naturellement, avaient envoyé d'imposantes délégations qui travaillèrent avec efficacité, compétence, et en pleine connaissance de cause. Et l'importance qui en résulta pour les problèmes spécifiquement orientaux permit de mesurer toute l'acuité de ceux-ci. Jamais auparavant, dans aucun Congrès, il n'a été traité aussi à fond de la lutte contre les mariages d'enfants ou de cette traite des femmes et des enfants, qui se présente toujours à nouveau en Orient...

slavie), Rama Rau (Indes), et Hansen (Danemark). En remplacement des membres démissionnaires pour diverses raisons, dont le départ a été vivement regretté, sept nouveaux membres ont été élus: ce sont Mmes Latife Bekir (Turquie); Spiller (Grande-Bretagne), bien connue à Genève, où elle a habité près de quinze ans comme fonctionnaire à la S. d. N., maintenant établie à Londres; Szegalowska (Pologne), également bien connue à Genève, où elle est venue souvent pour participer à des réunions internationales officielles ou privées; Ivanowa (Bulgarie), l'active présidente du Conseil National des Femmes, et l'âme du mouvement féministe de son pays; Pipers (Hollande), présidente de la branche néerlandaise de l'Alliance; Berta Lutz (Brésil), docteur en droit; et Wulfowa (Tchécoslovaquie), directrice d'une grande maison d'affaires.

Lors de sa première séance, tenue immédiatement après le Congrès, le Comité Exécutif a réparti de la sorte les fonctions entre ses membres: Secrétaire générale: Mlle Gourd; trésorière: Mlle Pipers; vice-présidentes: Mlle Manus, Mlle Plaminikowa, Mme Malaterre, Mme Charaoui. Présidentes de Commissions: Suffrage et éligibilité des femmes: Mlle Plaminikowa; Egalité de la morale: Miss Neilans; Egalité des conditions de travail: Mlle Walin; Condition civile de la femme: Mlle Atanatskovitch; Paix: Miss Schain. La Commission des admissions est composée, en plus de la présidente qui en fait partie de droit, de Mlle Spiller et de Mlle Hansen.

D'autre part, le Congrès, sur la proposition du Comité, a élu par acclamations vice-présidente d'honneur Mme Adele Schreiber, ancienne députée au Reichstag.

TURKAN BASBOUGH,
députée à l'Assemblée nationale.

Nos timbres-poste suffragistes

A en juger par le courrier trouvé par la rédactrice du Mouvement à son retour d'Orient, ces timbres excitent singulièrement l'intérêt et la curiosité, aussi bien des philatélistes que des féministes; ce qu'a prouvé d'autre part, d'ailleurs, le chiffre des ventes au seul bureau postal de Yildiz-Kiosk pendant la durée du Congrès. Il est évident que, sachant que ces timbres sont uniques en leur genre et leur émission limitée, chacun et chacune, collectionneur ou féministe, tient à s'en assurer un choix le plus rapidement possible avant la date fatale où les exemplaires invendus seront retirés de la circulation. Rappelons, pour répondre collectivement à toutes les demandes qui nous parviennent, que les commandes sont à adresser à l'Office de